

L'an mil huit cent soixante et onze et le vingt
trois mai, à midi, le conseil municipal de la commune de Combiers
assemble au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r

le Maire, pour la séance ordinaire de mai et formellement autorisé
à cet effet par M^r le Préfet en date du quatre mai présent
mois

Etaient présents : M M Dereix Jean Jeune Maire, Chevrier Jean
adjoint, Janet de Lasfond, Bouyer Léonard, Martial Dereix,
Dalaud Jean, Deluchapt Jean, David Louis et Beineix père,
Absents Nauge François Forestas Charles et Birot Thomas
lequels forment la majorité des membres en exercice, aux
termes de l'article -- de la loi sur l'organisation municipale

lequels approuvent le paiement de **cent quatre vingt**

francs au sieur Baulet entrepreneur conformément

à l'approbation de l'agent voyer, à l'unanimité

ils approuvent également un compte présenté par M^r

Faureix Léonard, s'élevant à la somme de **quatre vingt**

dix sept francs soixante quinze centimes à l'unanimité

Ils approuvent également, à l'unanimité le compte

présenté par Monsieur Chevrier Jean, montant à la somme

de **dix huit francs cinquante cinq centimes**

Ils approuvent un autre à l'unanimité qu'ils soit

porté au compte de la commune un reliquat s'élevant à la

somme de **vingt francs vingt cinq centimes** qui est dû

pour final paiement de la caisse de la garde nationale à

Deluchapt épicier chez Bernard qui en a fait l'avance à la

commune.

Toutes les matières à soumettre à la délibération
du conseil étant épuisées, le procès verbal a été clos et rédigé par
les membres présents après lecture faite.

fait et délibéré à la Mairie de Combiers les jour
mois et an que dessus.



